

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2016

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANE

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Adelme, tenue au lieu habituel des séances, à 19h30 vendredi le 21^e jour d'octobre 2016. Sont présents Messieurs les conseillers : Jeannot Marquis, Josée Marquis, Marcel Gauthier, Johanne Thibault, Clément Gauthier et Julien Ouellet sous la présidence de Monsieur Jean-Roland, maire.

1. CONSTAT DU QUORUM

RÉSOLUTION #2016-180

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été distribués par un messenger à tous les membres du Conseil en date du 19^e jour d'octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

Ordre du jour :

1. Constat du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Suivi de l'appel d'offre;
4. Adjudication du contrat pour services professionnels-usine d'eau potable;
5. Période de questions;
6. Levée de la session.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2016-181

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS-USINE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de l'appel d'offres de services professionnels visant les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable, la Direction des infrastructures – Québec vous a communiqué certains commentaires concernant un pointage alloué à un des soumissionnaires pour le critère d'évaluation « Expérience du soumissionnaire ».

CONSIDÉRANT QUE, ces commentaires ont été formulés dans le cadre de l'analyse des documents transmis par votre municipalité relativement à sa demande d'aide financière dans le programme PIQM;

CONSIDÉRANT QUE, malgré le désaccord quant au pointage alloué par le comité de sélection, il demeure entendu que la municipalité de Saint-Adelme est libre d'exercer sa discrétion d'octroyer ou non le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT QUE, le Ministère poursuivra l'évaluation de la demande indépendamment de la décision de la municipalité à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Saint-Adelme a reçu deux soumissions soit Tetra Tech et Arpo;

1. GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES

Partie 1 : Offre de services					
Évaluation des propositions		Soumissionnaires			
CRITÈRE	N ^{bre} points max	A Tetra Tech	B Arpo	C	D
1 – Expérience du soumissionnaire	25	24	18		
2 – Compétence et disponibilité du responsable du projet	30	29	29		
3 – Organisation de l'équipe de projet	30	25	23		
4 – Échéancier de travail et présentation des biens livrables	10	7	8		
5 – Qualité de l'offre de services	5	4.5	4		
Sous-total partie 1 (Pi)	100	89.5	82		
Note : Les soumissionnaires dont la note Sous-total partie 1 « Offre de services » est inférieure à 70 seront automatiquement éliminés du processus d'appel d'offres. Leur enveloppe de la partie 2 « Prix » leur sera retournée sans avoir été ouverte.					
Partie 2 : Prix					
Établissement du pointage final (Pf)		Soumissionnaire			
		A	B	C	D
Prix soumis		86 950\$	69 550\$		
Application de la formule : Pf = [(Pi + 50) X 10000] ÷ Prix soumis		16.04	18.98		
Rang et adjudicataire		2	1		
Note : Pf = pointage final; Pi = Sous-total de la partie 1					

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis d'octroyer le contrat à Arpo.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

PÉRIODE DE QUESTIONS SUJET RELIÉE À L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #2016-182 LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 19h41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Jean-Roland Lebrun, maire

Anick Hudon dir.gén. et sec.-très.

Je soussignée, Jean-Roland Lebrun, maire de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Jean-Roland Lebrun, maire

